

CONVOCACTION

Date : 28 mai 2024

Affichée le : 28 mai 2024

Nombre de conseillers :

En	39
exercice :	
Présents :	26
Votants :	37
Pouvoirs :	11
Absent :	2

L'an deux mille vingt quatre, le trois juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Belkassoum Hakim ZAHRAOUI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE : 05 juin 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

le 06 juin 2024

Absents représentés

M. BOUKHACHBA
Mme MOUSSATEN
Mme FAZAL
M. PERRIN
Mme SAKHO
Mme SOW
Mme SENET
Mme JACQUEMART
Mme M'BAYE
Mme MEHADJI
M. FACCHINI

Pouvoir à M. KHOULA
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à Mme LEHNER
Pouvoir à Mme MEUNIER
Pouvoir à M. AKABLI
Pouvoir à M. DEME
Pouvoir à M. MARTIN
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à M. KA
Pouvoir à M. NACHITE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés

Mme HAMADOUCHE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Mariline DUHIN

16 Déclassement du domaine public de l'emprise de terrain sise rue du Bois des Cerisiers

■ Rapport de présentation :

Sophie LEHNER, Adjointe

Depuis 2008, par convention d'occupation du domaine public communal, la commune met à disposition du Groupe Hospitalier Public Sud Oise (GHPSO) le terrain situé rue du Bois des Cerisiers aménagé en parking pour le personnel de l'hôpital. Ce terrain, d'une superficie d'environ 3 220m², est implanté sur les parcelles cadastrées section BL n°80, 231, 239 et 279. En vue de la réalisation de travaux de réaménagement des abords de l'hôpital et notamment de l'accès aux urgences, le GHPSO sollicite l'acquisition de ce terrain.

Afin de permettre la cession de ce terrain nécessaire à un projet restructurant pour le groupe hospitalier, il convient au préalable de le déclasser du domaine public communal.

Ce terrain en nature de parking clôturé et exclusivement utilisé par le personnel de l'hôpital est désaffecté de tout usage public depuis longtemps. Son déclassement du domaine public communal peut donc être prononcé. Ce projet de déclassement n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions ni de desserte ni de circulation assurée par la voie du bois des Cerisiers, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

En vue de sa cession au profit du GHPSO, ce terrain fera l'objet d'un document d'arpentage pour délimitation de son emprise, le GHPSO prenant à sa charge les frais de géomètre correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Aussi, il vous est proposé de constater la désaffectation de ce bien domaine public communal.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 060-216001743-20240606-16_DEL_CM030624-DE

S²LOW

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L2141-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3,

Vu le plan ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 14 mai 2024,

Considérant l'intérêt pour la commune de déclasser ce bien du domaine public communal pour permettre sa cession au GHPSO en vue de la réalisation de son projet d'aménagement des accès à l'hôpital,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de constater la désaffectation du domaine public communal du terrain d'une emprise d'environ 3 220m² sis rue du Bois des Cerisiers à Creil cadastré section BL n°80, 231, 239 et 279 pour parties et identifié au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : de prononcer le déclassement du domaine public communal dudit bien.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à faire réaliser, aux frais du GHPSO, le document d'arpentage nécessaire à cette opération et à signer tous les documents y afférents.

Article 4 : d'autoriser le dépôt par le GHPSO de toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme nécessaire à la réalisation de son projet d'aménagement.

Article 5 : d'autoriser le GHPSO à effectuer ou à faire effectuer sur ce terrain toutes les opérations préalables, diagnostics et études nécessaires à la réalisation de son projet.

CREIL, le **06 JUIN 2024**
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Mariline DUHIN

La secrétaire de séance